

Istanbul le 25/10/1996
1996 10 25 - 00002 an

For Mr. Abed EL Dalaun Sayed Ahmad

Mes chers consoeurs et collègues,

Me voilà de nouveau en train d'assumer mes préoccupations et les préoccupations de mes compagnes de souffrance à la tribune mondiale qui participe avec nous dans la tentative de resoudre une tragédie, fruit de la guerre libanaise, demeurée en suspens durant la paix. Non seulement, mais les responsables de mon pays ont voulu l'étouffer dans l'oubli et étouffer même le souvenir s'ils le pouvaient.

Je vous salue en mon nom et au nom des parents des personnes enlevées, kidnappées, disparues et prisonniers au Liban, avec l'espoir que cette rencontre, organisée par la Commission Internationale d'Amnistie - que nous remercions - nous aide à connaître les problèmes qui ont atteint et atteignent l'être humain, violent ses droits dans toutes les parties du monde. Nos problèmes sont un seul problème, en dépit de la diversité d'appartenance géographique et nationale, et malgré la diversité des noms des nombres, des moyens et des causes. Le titre de ces problèmes demeure un seul : "l'homme et ses droits".

Il n'y a aucun doute que l'un des résultats et des conséquences dures de la guerre civile qui s'est déversée sur le Liban et a duré non moins de quinze ans (de 1975 à 1990) a été la question de l'enlèvement, perte et disparition. Les opérations d'enlèvement exécutées par les milices armées, à commencer dès 1975, ont fauché des milliers d'innocents, qui n'ont commis aucune faute, mais seulement à cause de leur appartenance religieuse ou idéologique ou nationale. Ces opérations ont duré à des niveaux différents, tantôt à un niveau réduit, et tantôt en s'aggravant, suivant le bon vouloir des parties au conflit et leurs intérêts, et suivant les besoins du moment politique en vigueur en ce temps-là.. Jusqu'en 1982, durant et après l'invasion israélienne, et, plus précisément, après le retrait israélien de Beyrouth, et sa prise en charge par l'armée libanaise, appuyée d'une manière non déclarée par les Forces Libanaises.

En ce moment-là, et après l'assassinat du Président de la République élu, Cheikh Béchir Gemayel en septembre 1982,

quand des groupes fidèles, aidés par l'armée libanaise ont effectué de vastes opérations d'enlèvements. Ainsi, l'homme s'est transformé dans mon pays en combustible allumé par le feu de la guerre, dont a été victime, entre autres mon camarade d'école, époux et chéri, père de mes enfants, Adnane Helouani, instituteur du cycle secondaire spécialisé en histoire.

Adnane n'a jamais porté les armes durant la guerre sombre, ni avant, mais a porté son idée et son humanité et son appartenance nationale et s'est engagé à assurer la farine aux boulangeries afin qu'elles continuent à assurer le pain pour soutenir les habitants de Beyrouth à résister au blocus israélien, imposé à la capitale en ce temps-là. Adnane a oeuvré avec instance avec les forces de facto du moment afin d'assurer l'essence aux hôpitaux pour faire fonctionner les générateurs après l'arrêt de la fourniture du courant électrique, afin que ces derniers continuent à recevoir et à traiter les blessés, appuyant ainsi la résistance.

Adnane a été enlevé de son domicile et arraché à ses deux enfants, son travail, ses parents, ses élèves et ses amis avec l'excuse d'effectuer une enquête de quelques minutes et le laisser partir.... Le mois dernier était l'anniversaire de la quatorzième année de son enlèvement et Adnane n'est pas revenu... Nous continuons à attendre... Ghassane, âgé en ce temps-là de trois ans ne cesse d'attendre le retour de son père, la chaleur et la stabilité aux coins de la maison froide.

Ziyad ne cesse de supporter jusqu'à ce jour le poids de la tragédie qui s'est abattue de tout son poids sur ses ^{six} ans le jour de l'enlèvement de son père... Elle est entrée dans toutes les phases de sa vie, défigurant tous les sens et significations et les phases de son enfance, son adolescence et ses rêves, et toutes les significations de l'appartenance à une patrie qui l'a puni sans raison, ce qui l'a poussé à porter sa valise et aller

vers un endroit qu'il suppose plus sûr où il trouvera une atmosphère pour la réconciliation avec sois-même et avec la patrie. Me voilà devant vous en lutte avec la tristesse, l'injustice, la mortification et le désir ardent... afin de discuter mes compagnes et à la recherche des personnes chères qui nous ont quitté malgré elles sans un au revoir, et afin que j'agisse de toutes mes forces pour assurer l'instruction, le pain, la tranquillité et la quiétude à deux enfants devenus de jeunes gens au milieu du cours de la lutte, de la douleur et de la souffrance.

Mes chères compagnes et consœurs,

Quand j'étais à la recherche d'Adnane depuis le premier instant de son enlèvement, frappant aux portes des responsables, je n'entendais que des mots de regrets, de réprobation et de sentiments qui ne m'ont pas rendu mon Adnane. J'entendais répéter qu'ils recevaient des plaintes similaires sans qu'aucun d'eux m'indique le nom d'une personne enlevée ou disparue, ce qui m'a poussée à rechercher les parents de ces derniers, deux ou trois d'entre eux, pensant qu'une réclamation en groupe serait plus efficace. Quand j'ai échoué j'ai eu recours à l'une des radios locales adressant un appel à ces parents pour nous rencontrer dans un endroit et à une date fixés pour nous connaître... A ma grande surprise, j'ai découvert un regroupement englobant des centaines de femmes, ce qui nous a portées à nous rendre en manifestation vers le Palais du gouvernement. Nous avons été empêchées et réprimées par les forces de l'ordre, et, devant notre insistance, il nous a été permis de choisir trois cinq femmes pour rencontrer le Président du Conseil des Ministres... Comment aurions pu faire un choix quand nous ne connaissions pas entre nous. Nous avons marché et dix femmes entre nous se sont hissées sur la voiture militaire qui nous a emporté vers le Palais. Après la rencontre nous avons fait connaissance et nous avons décidé de poursuivre les rencontres, d'où a pris naissance notre Commission, la commission des parents des personnes en-

Confidential

- 4 -

levées, emprisonnées et disparues au Liban. Ceci a eu lieu le 25/11/1982. Après un mois précisément, c.à.d. le 29/12/1982 a été constituée la Commission pour la défense des libertés publiques et démocratiques sous la présidence de l'avocat Sânan Barrage. Cette commission a accompagné notre mouvement et elle continue à le faire.

La Commission a commencé son travail en appelant les parents à inscrire les noms des leurs qui sont disparus ou enlevés, les endroits et les dates de leur enlèvement. 2111 personnes ont été inscrites entre enlevé, emprisonné et disparu (ceci dans la zone ouest de la capitale, après que la volonté des combattants a voulu la séparation). A cette liste il y a un additif pour environ 250 personnes enlevées dans la zone est de Beyrouth, après que notre Commission a invité la Commission des personnes qui s'est constituée par la suite, à se joindre à nous et coordonner son action.

Les deux Commissions se sont unifiées en temps de paix. Toutefois, nous ne considérons pas que ce chiffre est le chiffre ou le nombre réel des personnes enlevées. Le nombre, en effet, est beaucoup plus grand, mais c'est le chiffre inscrit auprès de notre commission par les parents des personnes enlevées car beaucoup de circonstances ont empêché beaucoup d'inscrire les noms des leurs qui ont été enlevés, ou emprisonnés ou disparus

Nos demandes pour le retour des nôtres ont revêtu de nombreuses formes, représentées, à l'intérieur par les contacts et les réunions avec tous les responsables aux niveaux officiels, populaires, politiques, spirituels et sociaux, en plus tous les organismes de partis et nationaux. Nous avons eu recours à la manifestation et aux conférences de presse. Nous avons effectué de nombreux contacts à l'échelle internationale, avec les organisations de droit et humanitaires. Nous avons participé à des congrès et rencontres pour nous aider à résoudre notre tragédie. Nous avons hissé le drapeau pour la libération de toutes les

personnes enlevées, sans égard pour leur appartenance confessionnelle, spirituelle, idéologique. Nous avons manifesté, en réclamant la libération des personnes enlevées étrangères, sur le territoire libanais.

Malheureusement, nous n'avons récolté que tergiversation et atermoiement, et, dans les meilleurs cas, un flot de promesses mensongères. Quand la pression s'est renforcée sur les responsables, ils ont recours à la constitution d'une Commission officielle pour enquêter à propos des personnes enlevées. Ceci se passait en 1983. Par la suite, la dite commission a eu plusieurs commissions samifiantes. Il était devenu clair que son but était simplement d'absorber et résorber notre mécontentement et jeter de la poudre à nos yeux, en disant que (suivant le proverbe arabe) qui dit : "l'oeil voit mais la main est courte", parce que leur autorité était hypothéquée par les seigneurs de la guerre... Durant la période de la souveraineté de l'état et de la loi, les responsables ont prétendu que le sort de nos kidnappés menace la reprise de l'explosion de la guerre civile!!!

Ainsi, nous avons été abandonnés par les responsables comme si nous n'étions pas des citoyens dans cette patrie. Ils se sont comportés avec indifférence vis-à-vis d'une tragédie dont le feu brûle les enlevés/kidnappés et leurs parents.

Nayfé Najjar qui a été désespérée par les recherches et fatiguée et épuisée par les mensonges des responsables et a souffert l'attente de son fils unique "Ali" que les éléments armés n'ont pas hésité à enlever l'innocence de ses treize ans, a mis fin à ses jours et est devenue une martyre de cette cause, martyre symbole. Salut à Nayfa qui a décidé de s'annuler devant l'impact de sa tragédie. Mais, elle n'a pas pu multiplier sa décision aux martyrs vivants, Je veux dire les parents des personnes enlevées. Celles qui continuent à vivre de l'espoir et portent la cause avec toutes leurs blessures sous le slogan: "Nous sommes en droit de connaître leur destin."

avons le

avec

Sous ce slogan, notre Commission a présenté la Commission pour la Défense des Libertés Publiques et Démocratiques un mémoire de loi à nos trois Présidents (de la république, de la Chambre et des Ministres), qui se résume comme suit : L'Etat effectue une enquête, ou investigation, sérieuse et définitive sur le sort des personnes enlevées auprès des divers partis et organismes concernés par les enlèvements. Celui qui sera trouvé vivant, l'Etat agira pour le faire libérer immédiatement, et pour celui qui n'a pas laissé de traces, l'état déclarera ou annuncera son décès et livrera son corps à ses proches. Cette loi devra être appliquée à tous ceux qui ont été enlevés entre le 28/2/1975, début de la guerre et le 13/10/1990, annonce de la fin de la guerre au Liban, à condition que la loi d'amnistie émise en date du 26/8/91 ne concerne pas les ravisseurs mais de les juger par devant les tribunaux compétents pour le crime prévu par le Code Pénal pour séquestration des libertés. Nous n'avons pas eu le courage de réclamer à l'état de s'occuper et d'accorder l'aide sociale aux parents des kidnappés, emprisonnés et disparus, malgré la nécessité d'une telle aide vu le besoin pressant et urgent de la grande partie de ces gens, de crainte que l'état d'en lave les mains suivant sa responsabilité de trouver une solution équitable de la cause essentielle...

Quelle a été l'attitude de l'autorité vis-à-vis de notre sus-dit mémoire ? sous mentionné

Ils ont fait montre de compréhension concernant notre demande et nous ont donné plainement raison pour notre demande. Ils nous ont promis d'examiner le mémoire et d'émettre une loi qui consacre une solution équitable de notre cause... Après cela, notre mémoire a dormi dans leurs tiroirs pendant trois ans pour après émettre une loi "monstre", ou inique, en date du 15/5/1995 ayant pour titre "les principes à suivre pour confirmer le décès des disparus". Elle peut être résumée comme suit : Renvoyer les

1996 10 25 - 00019 - 2

- 7 -

parents des disparus, chacun à sa communauté. Ils présenteront au tribunal une demande par laquelle ils communiqueront la disparition de leurs enfants. Il publiera la nouvelle dans certains journaux locaux (2 ou 3). Si personne ne se présente au tribunal disant avoir aperçu la personne enlevée ou disparue pendant une période fixée à quelques jours, un acte de décès sera délivré aux siens, et sera organisée la répartition du legs des personnes disparues entre leurs proches.

Nous avons toutes refusé, par une conférence de presse, l'issue adoptée par l'état pour la cause des personnes enlevées, car, notre but n'était pas d'annoncer un acte de décès, mais de savoir le sort des enlevés... De cette façon, l'état s'est dérobé à ses responsabilités et nous renvoyées à nos Communautés et a transformé la cause en dossiers séparés. Si les parents voulaient une telle solution il l'auraient suivie à travers leurs communautés et n'auraient pas eu besoin de l'intervention de l'état pour émettre une loi en ce sens. En fait, certains parents ont eu recours, obligés par les circonstances, à une telle procédure avant l'émission d'une telle loi. La loi a fait fi de la mémoire et nous a voulu contenter par une opération d'investigation effective par l'autorité politique et non pas l'autorité judiciaire précédant l'annonce de tout décès. L'Etat a rendu inconnu le disparu et l'absent... Nous considérons qu'il y a une différence entre la personne enlevée et celle disparue.

La question qui se pose est : La loi sus-mentionnée a-t-elle aidé à résoudre le problème ? La situation d'Odette Salem répond-elle à cette question ? Odette est une veuve qui ne cesse d'attendre le retour de ses deux enfants Richard et Christine, enlevés en 1985 dans la fleur de leur jeunesse. Elle ne cesse de négocier avec des organismes ou des parties qu'elle considère responsables de leur enlèvement et Odette s'est préparée et ne cesse de se préparer à les recevoir suivant les dates qui lui ont été fixées.

L'Etat a-t-il participé à la solution de la tragédie d'Odette ? par l'obtention d'un acte de décès comme dit la loi ?

En ce qui concerne Odette, comme pour tous les parents, la confirmation du décès de leurs chers êtres signifie la livraison de leurs corps... signifie une sépulture et un endroit à visiter pour voir ceux qu'ils ont perdus. Eux et leurs enfants n'ont-ils pas droit de déposer une fleur sur leur tombe ? N'ont-ils pas le droit de passer de l'attente tuante ? Voici Maryam El Hayek. Elle souffre d'une paralysie partielle et perte de la capacité de la parole depuis plus d'un an. Elle n'arrive pas à bouger ni à parler, bloquée sur son lit devant la photo du mari et du fils enlevés. Ses yeux se sont figés sur eux en les appelant avec une cascade de larmes. D'autres fois ses yeux sont fixés vers le plafond, regardant Dieu. C'est elle qui a suivi le mouvement des parents depuis le premier jour de sa cration. Son état de santé ne s'améliore pas mais au contraire, par ce qu'elle est sans traitement efficace et effectif... Le traitement est couteux... et ses ressources sont faibles. La poursuite du mouvement représente pour elle une partie du traitement... Votre assistance solidaire est bienfaisante dans le fond de son moral et son espoir à travers cette tribune mondiale...

Maryam a perdu la parole et le mouvement en perdant le mari qui la soutenait et le fils d'un futur prometteur. Quand à la mère de mon époux, elle a perdu la vue à cause de la tristesse, son deuil et ses pleurs pour l'enlèvement de son fils ainé. Elle croit qu'un jour elle reverra Adnane de retour...
heures

Ensuite, voulez-vous que je vous raconte le massacre de la famille Dayraoui ? Je la résumerai par la photo d'Oum Aziz... Voulez-vous que je vous raconte à propos d'Oum Nabil et comment elle a été tuée par les ravisseurs de ses deux enfants??

Je m'excuse si j'ai prolongé la plainte et j'ai mentionné les souffrances et je sais qu'il y a chez vous comme chez nous et que vous souffrez de ce que je souffre moi et nous souffrons, même plus. Ceci justifie notre présence ensemble

aujourd'hui dans ce lieu précisément... Je me permets d'annoncer en mon nom et au nom de la Commission des parents et au nom de la Commission pour la Défense et tous les parents, notre solidarité totale avec toi o soeur de la Bosnie. O soeur de Colombie. O soeur là où tu te trouves, combattant comme nous pour appliquer les droits de l'homme pour une vie libre et digne...

la Turquie

Je propose de cette tribune de joindre nos mains et de déclarer et annoncer notre solidarité, notre union et notre programme de travail, afin que notre rencontre ne soit pas passagère. Par conséquent, je propose que de cette rencontre naisse un organisme du suivi ou une commission qui se réunit périodiquement (annuellement) et demeure en contact permanent avec les organismes auxquels nous appartenons et nous y travaillons pour échanger les informations et les documents à propos du nouveau à ce propos dans le pays de chacune de nous, émettre et prendre les décisions afin de :

- 1 - Maintenir le mouvement et la pression pour la libération de tous les enlevés et découvrir leur sort.
- 2 - Regrouper les cas d'enlèvement qui ont eu lieu et prévoir les cas qui pourraient se produire dans n'importe quelle partie du monde, essayant d'empêcher qu'ils se produisent et empêcher qu'ils persistent, et porter à la connaissance des autorités responsables, les organismes et organisations des droits de l'homme.
- 3 - Une condamnation presque journalière des opérations d'enlèvement et condamner les ravisseurs.
- 4 - Etablir un pacte blanc qui sera porté à la connaissance de tout le monde afin d'obtenir une adhésion du plus grand nombre d'organisations, gouvernements, organismes, individus contenant les noms des victimes de l'enlèvement, condamnant les ravisseurs, les complices et les divers responsables et les responsables qui ne font face à de tels actes, appeler à la création d'un tribunal international pour juger les ravisseurs (précisant l'endroit et la date).

- Eriger une stèle, ou mémorial, unifié qui symbolise les personnes enlevées à poser dans une place principale dans chaque pays concerné par une telle situation, pour être en commémoration des personnes enlevées et une condamnation du crime d'enlèvement empêchant un recours à une répétition de tels crimes à l'avenir.
- Etablir un programme ^{la faire} adopté par les états concernés par les opérations d'enlèvement qui garantie l'aide sociale totale aux familles des victimes d'enlèvement qui souffrent de problèmes financiers et de vie, comme assurer l'instruction et les soins médicaux et d'hospitalisation gratuits, assurer un salaire mensuel aux familles qui ont perdu la personne qui était le soutien principal,

Je propose également :

- 1 - Emettre un appel commun demandant aux chefs et les responsables des états qui souffrent d'actes d'enlèvements et de violation des droits de l'homme par une action sérieuse et rapide pour la libération des des victimes et recourir aux tribunaux judiciaires au cas où il y aient des accusations à l'égard de tout enlevé ou emprisonné.
- 2 - Adresser un appel aux grandes nations qui prétendent défendre les droits de l'homme afin de s'adresser aux gouvernements violés ou là où ont lieu des violations de ces droits sur leur territoire afin de mettre un terme définitif à ces actes et libérer ses victimes.
- 3 - Adresser un appel à tous les organismes et organisations internationales qui s'occupent des droits de l'homme afin d'agir avec les gouvernements de tels pays afin de les pousser et leur demander d'agir afin de stopper ces crimes et libérer les kidnappés chez eux et sur leurs territoires, de donner des réponses claires et précises à propos de toute personne enlevée et son destin et faire le nécessaire sur le terrain?

- 11 -

Il est indispensable, finalement, d'adresser un salut à
au représentant de l'Organisation Internationale d'Amnistie
et ses représentants et les responsables, qui nous ont donné
l'occasion de cette rencontre, durant laquelle les volontaires
qui opèrent là-dedans ont promis de poursuivre les violations
ceux qui violent les droits de l'homme dans le monde et agir
avec les gouvernements afin défendre et préserver ces droits,
armés de sagesse et levant haut le drapeau de l'homme... avec
l'espoir que leur travail embaume la blessure ^{d'une femme qui a perdu} de toute veuve ^{son fils} et
sèche les larmes d'un enfant qui attend et répondé à la ques-
tion qui apparaît sur les visages de milliers de femmes, à quand ?

Jusqu'à